

Que retenir du Rapport d'Eric Gross sur l'éducation artistique et culturelle, remis à Christine Albanel fin décembre 2007 ?

"Nombreuses sont depuis une trentaine d'année, les déclarations qui proclament les vertus et la nécessité de l'éducation artistique.... En évoquer la succession permet d'apprécier la permanence des objectifs, pour l'action... mais aussi d'appréhender l'importance du chemin qui reste à parcourir. L'éducation artistique ne cesse en effet d'être une priorité mais le rappel qui en est régulièrement fait, laisse soupçonner la modestie des avancées"¹

Cette formulation pleine d'humour, tirée du rapport précédent (janv 2003), pourrait prêter à sourire, si sa publication n'avait coïncidé avec l'abandon du plan de 5 ans pour les Arts et la Culture, mis en place par les ministres, il est vrai socialistes Jack Lang et Catherine Tasca.

Mais pour montrer que les objectifs demeuraient, on créait alors le haut Conseil de l'éducation artistique, lui-même bâti sur les cendres du Haut comité des enseignements artistiques, créé en 1988, tombé en catalepsie au bout de 3 réunions, et réanimé en vain, en 1994.²

Comme l'écrit Eric Gross dans le préambule de son rapport, le sujet est d'importance, surtout si on le juge à l'aune des rapports produits sur le sujet depuis 3 ans, sans omettre ceux à venir :

- le rapport d'information sur la politique des pouvoirs publics dans le domaine de l'éducation et de la formation artistiques présenté en juillet 2005 par Mme Muriel Marland-Milittelo, député des Alpes-Maritimes***
- le rapport sur les enseignements artistiques à l'école du Conseil économique et social présenté en 2004 par M. Marcel BICHAT***
- le rapport 2006 du Haut-Conseil de l'éducation artistique et culturelle***
- le rapport sur les enseignements artistiques à l'école primaire rendu par l'inspection générale de l'éducation nationale en mai 2007.***

Enfin, il importe de signaler que la commission des affaires culturelles du Sénat devrait également charger d'un nouveau rapport Mme Catherine MORIN- DESSAILLY, Sénateur de Seine-Maritime... »

L'ensemble bien sûr ***« témoignant ainsi de l'intérêt constant que les Assemblées, avec le Gouvernement, portent à cet enjeu »***.

La lecture de la lettre de mission d'Eric Gross nous informe également que :

¹ Rapport sur l'Education aux Arts et à la Culture, réalisé par Christine Juppé Leblond, Gérard Lesage, Anne Chiffert et Marie Madeleine Krynen, à l'attention du Ministre délégué à l'enseignement scolaire et au Ministre de la Culture, janvier 2003, p 9

² Extrait dossier de presse installation du Haut Conseil à l'éducation artistique
<http://www.culture.gouv.fr/culture/hautconseil-eac.html> « *il a été installé le 29 mars 1988, et s'est réuni à trois reprises jusqu'au 29 mai 1990. Constitué par arrêté pour trois ans, il n'a été réactivé que par l'arrêté du 28 septembre 1992 et ne s'est réuni qu'une fois, en 1994.*

Jugé trop lourd dans son fonctionnement, et ne prenant en compte que partiellement le champ couvert par la notion d'éducation artistique et culturelle, une réforme de sa dénomination, de sa composition et de son rôle a été souhaitée par les ministres concernés.

Il a donc été décidé de : - transformer la dénomination du Haut Comité des enseignements artistiques en « Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle »

« L'éducation artistique est une composante essentielle de la formation des enfants et des jeunes, car elle contribue au développement du libre arbitre, de la sensibilité et de l'ouverture aux autres. Elle est un enjeu fort de l'égalité des chances et la condition préalable à une véritable démocratisation de l'accès à la culture. C'est pourquoi nous voulons assurer sa généralisation dans et en dehors de l'école. »

Le rapport s'attaque donc à la question de l'éducation artistique et culturelle dans le temps scolaire, au sein de l'Institution Education nationale. Et au hors temps scolaire. Curieusement, est précisé d'emblée, que hors l'école, cela concerne «les institutions culturelles de l'état et des collectivités territoriales ». Et le rapport précise au fil des pages : « **Le Louvre, Beaubourg, la BnF, Le Quai Branly et d'une façon plus générale les 80 établissements publics contrôlés par le MCC.** »

Comme vous le verrez, ce rapport traite dans un premier temps, sur les différentes façons d'amener la culture à l'école. Et dans un deuxième temps, comment amener ce public vers « les institutions culturelles de l'Etat et des collectivités territoriales ».

Ainsi donc, il y aurait de vie culturelle que dans les « institutions culturelles de l'Etat et des collectivités territoriales». Au delà, terra incognita pour le rapporteur ?

Où sont les 204 800 association culturelles, leurs 2,2 millions de bénévoles et leurs 4,3 millions d'adhérents ? Où sont leurs équipes, les 31 400 associations culturelles employeuses, 405 000 contrats de travail, 83 700 équivalents temps plein ? Où sont leurs publics : plus de 20 millions de français concernés soit un tiers de la population. Leurs budgets ? que l'on estime à 5.54 milliards d'Euros, soit 7 fois le chiffre d'affaires de l'industrie du DISQUE.

Le périmètre de ce rapport est donc inadapté.

Ce rapport ne prend pas non plus en compte la réalité de la transmission culturelle et artistique. En voici deux exemples :

- en pédagogie, comme en transmission culturelle, c'est moins la station, surtout si elle est obligatoire, que le parcours des individus qu'il faut encourager.
- dans une démocratie, il est dangereux de penser que l'Etat et les « institutions culturelles de l'Etat et des collectivités territoriales », puissent avoir le monopole de la transmission d'une culture.

Tous les pédagogues savent que l'éducation se fait dans des temps "formels", organisé dans un temps scolaire mais aussi dans des temps "informels", hors temps scolaires.

Le sociologue François Ribac, pour ne citer que lui, en fait la démonstration dans ces différents ouvrages³. Il décrit très bien les « instructeurs silencieux» que sont les outils de transmission et de reproduction de la musique ; il décrit aussi comment ces jeunes s'emparent des musiques de différentes esthétiques, dans un triple mouvement commun d'importation, d'appropriation et d'exportation et bien sûr en dehors de l'école. Il cite aussi la sphère privée (la chambre de l'ado en particulier) comme le premier lieu d'apprentissage musical, bien loin devant l'école de musique (musique dans sa chambre versus musique de chambre...).

³ sa recherche sur « La circulation et l'usage des supports enregistrés dans les musiques populaires en Ile de France » <http://francoisribac.blogspot.com>

Il nous semble qu'une politique publique sur l'éducation ne peut pas être cohérente ou efficace –et un rapport sur le sujet, complet- sans aborder à côté de la « formal education », la «non formal education» , notion abondamment développée à l'UNESCO par exemple ou par l'Union européenne dans le mémorandum de Lisbonne sur la formation tout au long de la vie.

L'ignorance du continent associatif et de l'importance de l'initiative privée dans l'éducation artistique et culturelle est aussi une erreur politique.

Cette ignorance est étonnante. Il suffit par exemple de lire la présentation stratégique du Projet Annuel de Performance (PAP) Jeunesse Vie associative 2007 (LOLF, programme 163)⁴ présenté par le Gouvernement et adopté par le Parlement. Son 2e axe prévoit de : *favoriser le maintien du lien social en aidant l'action des associations et les projets éducatifs des collectivités territoriales.*

« Le maintien comme le développement du lien social sont largement assurés grâce à l'action menée par les associations dans les domaines de l'accès à la culture sous toutes ses formes, de la lutte contre les discriminations et l'exclusion des personnes handicapées aux diverses formes de la vie sociale. Les associations, qui agissent au plus près du terrain, au contact direct de ceux auxquels elles s'adressent, doivent être soutenues car leurs actions constituent de précieux auxiliaires des politiques publiques. Les aides apportées aux associations de proximité peuvent paraître minimes et être considérées par certains comme inutiles, alors que, au contraire, elles sont pleinement adaptées aux besoins et apportent le juste soutien à des associations dont le travail sur la cohésion sociale est reconnu. Par ailleurs, la participation à la vie d'une association constitue une véritable école de la démocratie et de l'engagement en même temps qu'elle peut permettre l'acquisition de compétences susceptibles de validation

Il est donc essentiel que l'État apporte son soutien aux projets associatifs et aux politiques éducatives locales en développant une activité de contrôle ainsi qu'un appui financier et méthodologique. Ce soutien sera plus particulièrement orienté vers les territoires les plus défavorisés. »

Le rapporteur sait-il par exemple, que les MJC sont le premier employeur du secteur de la danse. Elles gèrent en effet un grand nombre d'ateliers de pratiques et d'initiations et donc contribuent massivement à l'éducation artistique et culturelle, au saint Graal de la démocratisation culturelle. De même les sociétés des amis des Musées, ces associations de bénévoles et d'amateurs d'art qui contribuent à la diffusion du projet d'un Musée, sont le premier fournisseur d'heures de formations à l'histoire de l'Art.

Le rapporteur imagine t'il un instant, ce que seraient les langues régionales ou les musiques et danses traditionnelles si l'on avait attendu d'avoir des «*les institutions culturelles de l'état et des collectivités territoriales* » pour les transmettre ?

⁴ http://www.finances.gouv.fr/performance/cout_politique/loi_finances/2007/bleus/BLPGMBLEU_PGM163.htm

Comment analyser cet oubli ?

Il me semble que l'on se trouve devant le même problème "culturel" que pour les Schémas départementaux des Enseignements Artistiques qui ont réalisé une grande partie de leur état des lieux des enseignements artistiques, en envoyant des questionnaires aux écoles de musiques, dites de l'enseignement spécialisé. Du coup une grande partie des alternatives, esthétiques, pédagogiques, organisationnelles, où sont en jeu une transmission artistique, n'apparaît pas, ou alors notoirement sous évaluée, dans les SDEA.

D'ailleurs, pour y remédier, la Fédération Arts Vivants et Territoires (qui regroupe grosso modo les ADDM et les Conseils généraux) a mis en place un groupe de travail "Musiques actuelles" -Fedurok, FAMDT, Fnejima + plates forme des ARSV- qui a pour objectif de sensibiliser spécifiquement les Conseils généraux à la problématique Musiques actuelles.

On pourrait aussi l'expliquer avec la parabole de celui qui cherche ses clés sous un lampadaire, non parce qu'il pense qu'il les a perdu à cet endroit mais parce que c'est éclairé...

Faut-il faire confiance à une politique publique conçue et définie en fonction des outils institutionnels dont la puissance publique dispose ?

Ou à une politique publique qui regarderait d'abord les usages, les résultats et ensuite engagerait en connaissance de cause, les moyens publics, ce qui amènerait peut être une évolution des outils institutionnels ?

A travers ce rapport comme à travers les SDEA, on comprend qu'il y a une confusion récurrente entre la notion de "service public" de la culture et le « secteur public ».

Si service public de la culture il y a, il ne peut pas, il ne doit pas être réduit au secteur public de ce service public.

Fev 2008

Pierre-Olivier Laulanné

directeur de la Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles

www.famdt.com, accueil@famdt.com

et

président de la COFAC,

Coordination de 19 fédérations et associations nationales Culture et Communication

www.cofac.asso.fr